

## Déclaration de Georges Spénale (Bruxelles, 20 septembre 1976)

**Légende:** Déclaration du président du Parlement européen, Georges Spénale, à l'occasion de la signature de l'Acte concernant l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct (Bruxelles, 20 septembre 1976).

**Source:** Elections européennes mai-juin 1978, 20 septembre 1976 Signature de l'acte. Luxembourg: Direction générale de l'information du Parlement européen, [s.d.].

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_georges\\_spenale\\_bruelles\\_20\\_septembre\\_1976-fr-c4aae209-6afd-49d4-b201-b9cd00491dfb.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_georges_spenale_bruelles_20_septembre_1976-fr-c4aae209-6afd-49d4-b201-b9cd00491dfb.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2014

## Déclaration de Georges Spénale (Bruxelles, 20 septembre 1976)

« Le Conseil Européen du 12 juillet et le Conseil des Ministres du 20 septembre jalonnent inséparablement une étape historique dans la construction de l'Europe : la voie est désormais ouverte à l'Europe des citoyens à côté de l'Europe des Etats.

Ainsi, pour les Neuf, la loi européenne directement applicable - sans ratification ni promulgation - dans tous les Etats membres ne sera plus imposée aux citoyens sans qu'ils aient contribué à son élaboration par leurs élus directs. C'est une importante partie de la souveraineté des peuples qui leur est enfin restituée 20 ans après les Traités de Paris et de Rome, qui l'avaient déjà voulu.

Aux yeux des Pays Tiers, dans 20 mois, l'Europe, qui en fait obligation à tout Etat candidat à l'adhésion, réalisera enfin pour elle-même un véritable système de démocratie parlementaire, dans la double pluralité des partis et des peuples.

Au nom du Parlement Européen, je remercie le Conseil des Ministres pour la signature enfin intervenue, malgré des difficultés réelles. Merci aussi au Conseil et au Président van der Stoep, pour avoir tenu, en ma personne, à associer à la cérémonie solennelle de signature, le Parlement Européen, qui a beaucoup lutté pour cet objectif. Si j'ai accepté, ce n'est pas seulement pour l'honneur que je ressens, mais encore et surtout parce que l'acte qui vient d'être signé a tenu grand compte des propositions du Parlement Européen : notre présence à cette signature symbolise l'accord de nos Institutions sur l'essentiel.

Les préalables communautaires sont réalisés, les procédures nationales doivent maintenant s'accomplir : une page est tournée, un chapitre s'ouvre, il sera long, et, par endroits, très difficile.

Il faut que tous les militants de l'Europe, où qu'ils soient : aux Gouvernements, dans les Parlements, dans les Partis, dans les Syndicats, dans la rue, dans les champs, à la cantine et au foyer... partout il faut que les militants de l'Europe se sentent mobilisés pour obtenir que les ratifications s'accomplissent ; pour que les lois électorales nationales paraissent à temps ; pour que les citoyens se sentent concernés et motivés ; pour qu'au printemps 1978, quand, sans nouveau retard, la parole leur sera donnée, cette première consultation montre la volonté ardente de nos peuples à construire l'Europe de la démocratie, de la solidarité, de l'espérance.

Ce soir, le compte à rebours a commencé. »